

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 23
- votant par procuration 6
- absent 0
- total des votants 29

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20241205-D77-1224-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

x x x

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 6 décembre 2024.

x x x

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-huit novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Omar BELGHACHEM
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Jennifer BEAUMONT	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nathalie CASTEL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.77/12.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval - Contrat de Ville 2024-2030
Programmation 2024 & Appel à projets 2025

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.77/12.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval - Contrat de Ville 2024-2030
Programmation 2024 & Appel à projets 2025

Madame le Maire indique que la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite "loi Lamy") a renforcé le dispositif de la politique de la ville et a introduit "le contrat de ville" qui a pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ainsi que d'améliorer les conditions des habitants.

En effet, l'objectif de la politique de la ville est de permettre aux habitants d'une ville de disposer des mêmes chances de réussir à l'école, d'accéder à un emploi, à des loisirs, aux services de proximité, à la tranquillité.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en lien avec la Préfecture de Seine-Maritime a proposé de classer le quartier du Clairval de Lillebonne en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV). Les élus et Caux Seine agglo en ont validé le principe auprès du Sous-Préfet, et le décret modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a officialisé le classement du Clairval en QPV.

Un diagnostic a été diligenté de janvier à février 2024 avec les partenaires et les habitants du QPV et a permis de mettre en lumière la stratégie et les objectifs du contrat de ville.

Le contrat de ville 2024-2030, piloté par Caux Seine agglo, a été adopté par délibération n°D.42/03.24 en date du 28 mars 2024.

A travers ce contrat, la Ville de Lillebonne, Caux Seine agglo, l'Etat ainsi que les autres signataires (associations et les structures institutionnelles) se sont engagés à mettre en œuvre et à soutenir des actions concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et à la réduction des inégalités avec les autres territoires.

Dans ce cadre, le contrat de ville s'articule autour de 4 grands défis :

- développer le vivre ensemble,
- renforcer l'accès aux droits,
- améliorer la communication et l'accès à l'information,
- coordonner et mobiliser les acteurs du droit commun.

Un plan d'actions a donc été établi pour les 6 ans du contrat de ville en associant tout au long de l'année 2024 les habitants du quartier Clairval. Il est toutefois prévu dans ce contrat une clause de revoyure en 2027.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.77/12.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval - Contrat de Ville 2024-2030
Programmation 2024 & Appel à projets 2025

L'État a octroyé une enveloppe de 57 681 euros pour l'année 2024. Aux termes de l'appel à projets, le comité de pilotage des financeurs a validé le 11 octobre 2024 la programmation suivante :

Porteur du projet	Intitulé de l'action	Montant subvention ANCT (€)	Coût total (€)	Subvention (%)
Caux Seine agglo	Renforcement des Compétences Psycho-sociales	5 797	7 264	79,81
Caux Seine agglo	Favoriser l'accès des habitants du Clairval à Lillebonne à la formation et à l'emploi	15 038	23 384	64,31
Caux Seine agglo	Coordinateur QPV et animateur ASV	1 417	12 125	11,69
LOGEO SEINE	Action sociale, culturelle et participative "Les Brodeuses"	2 434	3 043	80,00
Ville de Lillebonne	Semaine Prévention, Santé et Bien être	1 850	2 650	69,81
Mission Locale Pays Caux Vallée de Seine	Valorise tes qualités et ton potentiel	9 700	12 125	80,00
Maison des Jeunes et de la Culture de Lillebonne	60 ans de la Maison des Jeunes et de la Culture	12 605	29 405	42,87
Maison des Jeunes et de la Culture de Lillebonne	Travail collaboratif actions QPV	1 540	3 080	50,00
Maison des Jeunes et de la Culture de Lillebonne	Spectacle Famille - public cible : 5-11 ans	2 870	5 770	49,74
Maison des Jeunes et de la Culture de Lillebonne	Sortie familiale au Grand Cirque de Noël	4 430	6 320	70,09

De plus, un nouvel appel à projets a été lancé le lundi 4 novembre 2024 dont la date de clôture des dossiers est arrêtée au 28 février 2025.

Il est ainsi demandé aux futurs porteurs de projets et candidats à une subvention dans le cadre dudit contrat de ville de se rapprocher des partenaires signataires du contrat de ville pour cofinancer les actions et respecter les critères suivants :

- veiller à ce que l'action bénéficie aux habitants du quartier du Clairval,
- présenter un budget à l'équilibre,
- s'assurer que les financements de l'État n'excèdent pas les 80 % du budget de l'action,
- être en conformité avec la stratégie et les objectifs du contrat de ville,
- garantir que l'action aura lieu dans le courant de l'année 2025.

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.77/12.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval - Contrat de Ville 2024-2030
Programmation 2024 & Appel à projets 2025

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération n°D.42/03.24 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 approuvant le contrat de ville de Lillebonne 2024-2030,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le contenu de la programmation 2024 du contrat de ville 2024-2030,

Considérant le lancement d'un nouvel appel à projets pour l'année 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contenu de la programmation 2024 au titre du contrat de ville 2024-2030,
- de prendre acte qu'un appel à projets a été lancé le 4 novembre 2024 pour l'année 2025 afin de soutenir les actions répondants aux orientations du contrat de ville, au bénéfice des habitants du Clairval : quartier classé en Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV),
- de prendre acte de l'appel à projets lancé pour 2025 afin de soutenir les actions répondants aux orientations du contrat de ville, au bénéfice des habitants du Clairval : quartier classé en Quartier Prioritaire de la politique de la ville (QPV),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat 2024-2030,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant au versement des subventions aux porteurs,

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 05.12.2024

Délibération n°: D.77/12.24

Objet : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV)
Quartier du Clairval - Contrat de Ville 2024-2030
Programmation 2024 & Appel à projets 2025

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à percevoir des recettes émanant de l'Etat, de l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT), de Caux Seine agglo au titre du contrat ville pour les actions menées par la Ville et à signer les conventions correspondantes ainsi que les éventuels avenants ou actes afférents.

(les dépenses et les recettes seront imputées sur les crédits inscrits au budget)

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Nathalie CASTEL.